

Comment le numérique révolutionne les soins de santé

■ Les neuf ministres compétents adaptent le plan e-Santé.

Suivi médical, partage de données du patient, simplification administrative... Comme dans d'autres domaines, les technologies numériques sont en train de révolutionner le secteur des soins de santé. Les autorités belges – fédérales, régionales, communautaires car, en matière de santé, tout le monde est compétent en Belgique – accompagnent et appuient cette évolution.

Mobile-health

Ce mercredi, elles ont présenté le nouveau plan e-Santé, en fait une actualisation du plan d'action e-Santé 2013-2018⁽¹⁾, qui fait la part belle au

partage des données médicales ainsi qu'à la simplification administrative, auquel est ajouté un volet "mobile-health" devenu indispensable, selon la ministre fédérale Maggie De Block (Open VLD). Un tas d'applications et d'appareils mobiles permettent aujourd'hui au patient de mieux suivre et faire suivre son état de santé. "Ce domaine, qui évolue à une vitesse fulgurante, nécessite un cadre clair et le respect de la vie privée et la sécurité des données médicales et personnelles", dit le D^r De Block, qui annonce le lancement d'expériences pilotes cette année encore.

Besoin d'un cadre clair

Agoria, qui représente les entreprises belges actives dans ce domaine, a salué l'intégration de ce volet dans le plan e-Santé, rapporte Belga. La fédé-

ration de l'industrie technologique insiste sur la nécessité d'établir un cadre clair pour favoriser les investissements. Elle a déploré que les innovations technologiques apportées par des entrepreneurs et start-up belges meurent ou s'exportent, au détriment des patients belges.

Plus globalement, c'est toute la cyber-santé qui nécessite un cadre clair: garantir que les données des patients ne soient utilisées que par les personnes autorisées; assurer le suivi des tâches en cas de panne informatique... Les pharmaciens, confrontés à l'indisponibilité récurrente de la plateforme MyCareNet leur permettant de vérifier l'assurabilité des patients, en savent quelque chose.

L. G.

→ (1) Infos: www.plan-esante.be

Le partage des données médicales en ligne

C'est sans doute le domaine de l'e-santé dans lequel la Belgique a le plus avancé. Aujourd'hui, près de deux millions de Belges ont donné leur accord pour l'échange électronique sécurisé de leurs données médicales entre prestataires de soins. Il y a un an, on en était encore à 350 000. Une fois que le patient a donné ce consentement éclairé, les médecins, infirmières, pharmaciens, kinés... peuvent avoir accès au dossier du patient, du moins à la partie qui les concerne.

Dans le contexte de vieillissement de la population et de multiplication des patients chroniques souffrant de différentes maladies, un tel dispositif facilite la collaboration multidisciplinaire.

Mais même pour le citoyen lambda, qui tomberait malade lors d'un week-end à la mer, il présente des avantages: le généraliste zoutois aura accès à la dernière prise de sang réalisée à Linkebeek ou à la radiographie faite à La Louvière et le pharmacien connaîtra les habitudes de consommation de médicaments du patient qui se présente à lui. La qualité des soins n'en sera que meilleure tandis que le patient, ainsi que la sécurité sociale, économiseront le coût d'un examen déjà réalisé précédemment. Bref, pour autant que la technologie suive, que du bonus.

Le patient connecté, copilote de sa santé

Le panel d'applications et d'appareils mobiles d'e-santé ne cesse de s'élargir. Ces applications permettent de contrôler sa glycémie, son pouls, sa pression artérielle... Mais en la matière, le législateur est à la traîne, et le cadre est encore flou: la qualité des applis doit être garantie, leur efficacité doit être scientifiquement établie, les données récoltées doivent être sécurisées et les dispositifs, intégrés dans le modèle actuel de remboursement des prestations de soins. Les ministres de la Santé entendent accompagner cette évolution qui renforce le rôle central du patient dans les soins de santé.

A partir du 1^{er} janvier 2018, les citoyens pourront consulter leurs propres données médicales en ligne grâce au "personal health record", annonce Maggie De Block. Les patients chroniques pourront communiquer à distance avec leurs prestataires de soins (médecins, infirmiers, pharmaciens...). Et ceux-ci auront la possibilité de transmettre à leurs patients des informations digitales, etc.

Au bout du compte, les patients devraient pouvoir participer encore plus activement à leurs soins et devenir de véritables copilotes de leur propre santé.

La paperasse en voie de disparition

Ordonnances, prescriptions, attestations... Tous ces documents subsistent sous format papier et inondent les bureaux des mutuelles et des médecins... Le développement de l'électronique, en la matière, pourrait dépoussiérer le système de soins belges. On est encore loin du compte, même si, chaque jour, les médecins établissent 40 000 prescriptions électroniques et que, chaque mois, plus de 11 millions de demandes de renseignement sur l'assurabilité (être en ordre de mutuelle) sont envoyées aux mutualités par les prestataires de soins, dont plus de 6 millions par les seuls pharmaciens.

L'objectif est donc d'abandonner progressivement le bon vieux papier. A partir du 1^{er} janvier 2018, tous les médecins généralistes pourront transmettre l'attestation de soins donnés à la mutualité par voie électronique. Avant 2018, toutes les prescriptions de médicaments seront chargées électroniquement dans un espace sécurisé, d'où les pharmaciens pourront les télécharger. Et d'ici 2017, l'attestation d'incapacité de travail au format électronique sera la norme, assurent les autorités. *"Cela demandera des efforts, admet la ministre De Block, mais la charge administrative sera réduite, ce qui laissera plus de temps à consacrer aux patients."*